



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E166630

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/08/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 504 707 894 00060

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2155151-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10198988104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10198988104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CONCEPT CREATION (ECO RENOVATION FRANCE)

37 RUE CARNOT
94700 MAISONS ALFORT

Téléphone : 09 72 65 28 67

Portable : 06 16 67 27 02

Site Internet :

E-mail : jimmybenmussa@gmail.com

Responsabilité légale :

BENMUSSA JIMMY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/07/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.